

LA FRANCE LIBRE

La France aux Français

Journal Populaire, Républicain Catholique

Christ et Liberté

ABONNEMENTS

Table with columns for duration (UN AN, 6 MOIS, 3 MOIS) and price for LYON et Départements limitrophes and Autres Départements.

DIRECTEUR : F.-I. MOUTHON

LYON, Rue Condé, 35 bis - RÉDACTION & ADMINISTRATION - 35 bis, Rue Condé, LYON

ANNONCES

Les Annonces sont reçues, pour Lyon et la Région, à l'Agence... A Paris : A l'Agence HAVAS, 8, place de la Bourse.

LA JOURNÉE

La nouvelle recrudescence de Zola et Perrenx a produit une patriotique indignation dans les cercles politiques.

La façon dont Gustave-Adolphe Hubbard s'est battu en duel avec Paul Déroulède est vivement critiquée.

Le bruit court que M. Zola, pour se mettre à l'abri des conséquences de son imprudence, songerait à s'enfuir en Norvège.

Le ministre de l'intérieur vient de signer un très important mouvement sous-préfectoral.

Hier matin, à dix heures, a été célébré en l'église de la Madeleine un service funèbre pour les victimes de la catastrophe de la Bourgogne.

La Turquie refuse de nous payer l'indemnité exigée lors du massacre des Arméniens en 1896.

Notre Protectorat des Catholiques d'Orient

M. Delcassé, ministre des affaires étrangères, a prononcé le 11 juillet, du haut de la tribune de la Chambre, en réponse à une question de M. Denys Cochin, les énergiques paroles suivantes :

« La France, qui entend maintenir hors de toute atteinte les droits et privilèges que lui confèrent des traités anciens, que l'Europe a reconnus elle-même expressément au congrès de Berlin, et dont l'importance, à tant de points de vue divers, n'échappe à personne dans cette enceinte, la France ne peut pas se soustraire aux obligations qui résultent pour elle de ce protectorat. »

J'avais moi-même l'intention de questionner M. Delcassé sur ce sujet, et je lui en avais écrit quelques jours auparavant. Ce n'est un secret pour personne que l'Allemagne fait depuis plusieurs années les plus grands efforts auprès du Saint-Siège dans le but de détruire notre protectorat séculaire sur les catholiques orientaux.

Mais il me paraît bon de signaler aux catholiques les déclarations de M. le ministre des affaires étrangères, et de montrer les conséquences qui devraient logiquement s'en suivre quant à la politique intérieure du nouveau cabinet Brisson-Bourgeois.

M. le ministre déclare que notre protectorat en Orient « est d'une extrême importance à des points de vue divers », et que cette importance « n'échappe à personne », c'est-à-dire qu'elle est aussi grande aux yeux des radicaux qu'à ceux des conservateurs et des modérés.

Mais voit-il bien les conséquences que cette politique extérieure impose au cabinet pour sa politique intérieure ?

Le premier soin de notre protectorat doit être évidemment de développer notre clientèle catholique. Mais comment celle-ci se développera-t-elle si ce n'est par les missions et les œuvres qui leur sont

connexes, surtout par les missions et les œuvres françaises ?

L'apostolat catholique en effet est le propagateur principal de notre influence dans ces contrées, car c'est lui qui crée, conserve et accroît sans cesse notre clientèle religieuse. Or les missions, les écoles, les hôpitaux exigent des religieux et des religieuses, puisques les congrégations sont la pépinière de l'apostolat sous toutes ses formes.

L'argument sans cesse répété par les ennemis de notre protectorat dans les sphères officielles du Vatican, et qui, personne ne l'ignore, fait grande impression sur plusieurs, est tiré précisément de l'anticléricalisme et de l'irréligion de notre politique intérieure.

C'est pourquoi sans doute, dès que Bismarck conçut le dessein de combattre notre influence catholique dans le monde, après avoir compris que ce serait le bon moyen de porter à la France un grand coup, il commença d'abandonner le kulturkampf et ne tarda pas, à rouvrir les portes de l'Allemagne à ces congrégations religieuses, qu'il avait lui-même expulsées, mais qu'il destinait dès lors dans sa pensée à supplanter partout les congrégations françaises, auxquelles notre gouvernement venait d'ôter, par les fameux décrets du 29 mars 1880, le droit de vivre sur notre sol, de s'y recruter et de se dévouer au service de leur pays.

Est-il donc si difficile, quelque opinion que soi-même l'on professe en matière de croyances religieuses et morales, de reconnaître que le sentiment religieux existe, qu'il est une force puissante, que l'on doit lui faire sa juste part de liberté, et que la politique peut s'en servir utilement pour le bien de la Patrie ? C'est une simple constatation de faits, l'histoire et l'observation quotidienne suffisent à les établir.

Et bien, nous, catholiques, républicains et démocrates, travaillons à les répandre : le Christ, qui aime la France, les fera germer, croître et mûrir.

Abbé GAYRAUD.

La fuite de Zola

Le père « l'accuse » n'accuse que lorsqu'on ne lui demande rien. Quand, au contraire, on le prie de s'expliquer sans fracas devant douze jurés appelés à connaître de son accusation, il s'excuse.

Au jury de la Seine il parle de ses œuvres au lieu de celle qu'il reproche au conseil de guerre, et il se drapait devant la postérité dont il invoque le jugement pour échapper à celui de ses contemporains qui le menacent du maximum.

pour faire rentrer dans leurs trous les hiboux militaires que l'ordre d'un ministre repait de chair juive ; les héros dont le seul aspect devait faire trembler dans leurs sinécures les chefs d'armée ou d'état-major !

Le Phébus-Apollon qui portait la lumière dans la splendeur allait illuminer la caverne des lois se réfugiés dans une cave. Il fait défaut, il se dérobe, il s'en va, après qu'il a crié pendant des mois : « Tremblez ! j'arrive ! »

Déclément, ce n'est pas même à Don Quichotte que nous avons à faire, c'est à Arlequin brandissant sa latte de bois, à Paillasson, à Guignol voulant ajouter à ses dépens un chapitre au Théâtre de la Comédie humaine.

Que les manes de Guignol, Paillasson et Arlequin me pardonnent la comparaison, car il est certain qu'elle est fautive. Ils étaient gais, eux, vaillants parfois, et à peu près toujours spirituels, tandis que ce croque-marmot de cours d'assises, lugubre et bête, confond platement l'audace avec l'insolence et se rend ridicule en prétendant jouer sous jambe son public.

A l'entendre, il a des preuves de l'innocence de Dreyfus pleins les mains, pleins les poches, pleins les dossiers de Scheurer-Kestner, pleins la serviette de son avocat, et quand on le somme de les produire, il répond :

— Ah ! minute ! Il me reste encore un moyen de procédure pour prolonger le débat. Allons-y !

Supposez, lecteurs, que vous ayez, vous, une preuve absolue, formelle, de l'innocence de l'abominable canaille juive qui est si bien à l'œil du Diable pour ses diables et les nôtres, vous vous empresseriez de la produire, n'est-ce pas ? Quoi que antisémites, pour ne pas porter la complicité d'une erreur ou d'un crime. « Ça fera hurler, pensez-vous, tant pis ! c'est le devoir ! » et vous iriez sinon en cour d'assises, du moins au parquet le plus proche décharger les remords que vous auriez sur le cœur.

Zola n'est pas si simple. Il soigne ses effets et il prolonge sa réclamation. Les affaires du banni Dreyfus ne l'empêchent nullement de bien manger en compagnie de son cher avocat, quand un nombre suffisant de gendarmes le protègent contre la foule ; et il ne hâterait pas une de ses bouchées pour avancer le salut de ce prétendu innocent dont il fit son affaire. S'il avait en effet des preuves, ce Zola serait tout simplement un abominable gredin de prolonger ainsi un supplice mérité ; mais comme on est bien assuré qu'il n'a rien que la vanité qui le gonfle, que lorsqu'il croit son cerveau mieux qu'éclairé que la conscience des juges, qu'il est encore plus simplement un pitre fat et ridicule.

Ah ! la lumière ! Qui donc ne veut pas la lumière ? Mais dans quels borborygmes dans la cabale, la révolte, l'insulte à l'armée, la désorganisation sociale, l'affaiblissement de la France, pour ce qui prétend vainement chercher dans le purin le reflet des étoiles.

Mariel.

GUSTAVE-ADOLPHE

Le f. Hubbard (Gustave-Adolphe), ennemi personnel du nommé Dieu et défenseur naturel des francs-maçons et des juifs, devait se distinguer dans la comédie dreyfusarde.

Il vient en effet de faire parler de lui, non comme député, ses électeurs l'ayant mis à pied, non comme avocat, les foudres de son éloquence étant réservés à la France Libre et au Sacré-Cœur de Montmartre, mais sous la forme assez inattendue de spadassin.

Le rôle lui convenait assez, car sa figure de brigand d'opéra comique et sa belle voix de basse devaient, semblait-il, semer la terreur dans le cœur des plus braves.

Il voulut faire un coup d'éclat, se signaler à l'attention du futur gouvernement dreyfusard qui lui rendra son siège de député, le nommera peut-être ministre. Peut-être — sait-on jamais ? — est-il le président de la République demandé par Zola ?

Et Gustave-Adolphe, à la cour d'assises de Versailles, vint se placer sous le nez de Paul Déroulède, et le red-déchaussé criant Vive Zola ! le premier étage, à bas Zola ! un échange de témoins s'imposait.

Le duel eut lieu à 8 heures du soir, et c'est là que Gustave-Adolphe s'est couvert de gloire comme son illustre homonyme à Lutzen, mais non de la même façon.

Le combat était engagé, les deux adversaires étaient presque corps à corps, lorsque Déroulède s'écria : « Vous avez saisi mon épée de la main gauche ! »

L'épée était tordue ; il n'y avait pas de doute, sauf pour Yves Guyot qui voulait discuter, et Hubbard honteux et confus, répond : « C'est vrai, mais je reste à votre disposition. »

La plaisanterie est amère. Un monsieur vous attaque sur le pont de la Guillotière entre une et trois heures du matin ; il manque son coup — celui du père François, par exemple — et ajoute poliment : « J'ai

essayé de vous assassiner, cher monsieur, je n'ai pas réussi ; mais quand vous voudrez, je reste à votre disposition. »

C'est à peu près ce que vient de faire le chevalier du syndicat, et sa punition ne s'est pas fait attendre : « Vous savez cependant, disait-il à son adversaire, que je suis un homme d'honneur. »

— Non, monsieur, lui répond Déroulède, je ne le sais pas. »

Cette méprisante réponse est la seule réflexion que mérite cet incident, dont le honteux ridicule rejallait sur le syndicat défendu par Hubbard, et sur le G. O. de France, dont ce Vén. F. est le plus bel ornement.

J. A.

Nos Dépêches

SERVICES TÉLÉGRAPHIQUE & TÉLÉPHONIQUE SPÉCIAL

Informations

ENSEIGNEMENT ÉLÉMENTAIRE DE NAVIGATION

Paris. — Au mois de février dernier sur la proposition du ministre de l'Instruction publique, le ministre de la marine nomma une commission chargée d'examiner l'utilité que présenterait l'enseignement élémentaire de navigation et de pêche côtière qui serait donné aux élèves des écoles primaires du littoral.

Pour étudier les questions qui lui étaient soumises, la commission élaborait un programme d'enseignement sur ces matières et chargea son rapporteur de faire un rapport sur la question.

Aujourd'hui, le rapporteur a proposé à la commission d'adopter un projet d'arrêté ainsi conçu : « Dans les écoles primaires élémentaires du littoral ; dans la liste est arrêté sur la proposition de l'inspecteur départemental, il est donné un enseignement de notions élémentaires de navigation. »

DES NOUVELLES DE L'AÉRONAUTE ANDRÉE

Le Havre. — Une dépêche arrivée au Havre ce matin de Bergen (Norvège) fait connaître que, d'après un télégramme reçu du Spitzberg, via Hammerfest, le steamer Lafont a trouvé dans la baie de Sassen une bouteille contenant une carte sur laquelle on lit : « André 1898 », ce qui tendrait à faire supposer qu'André a traversé cette année cette région du Spitzberg.

CONSEIL DES MINISTRES

Paris. — Les ministres se sont réunis ce matin à l'Élysée, sous la présidence de M. Félix Faure.

M. Brisson, président du Conseil, remis de son indisposition, a soumis à la signature de M. le président de la République, le mouvement sous-préfectoral qui complète le mouvement administratif précédemment publié au Journal Officiel.

Le ministre des colonies a fait connaître au conseil le projet de création d'un budget général de l'Indo-Chine, proposé par le gouverneur général, M. Doumer.

Le conseil a approuvé ce projet.

REFUS D'INDEMNITÉ

La Porte a répondu hier par un refus catégorique à la réclamation que lui avait faite l'ambassadeur de France, relativement aux dommages causés par le massacre des Arméniens, en 1896.

La Russie a présenté hier à La Porte une note insistante sur le rapatriement des Arméniens dans le Caucase, demandant la nomination d'un commissaire et déclarant qu'en cas de refus, toutes les responsabilités retomberaient sur La Porte.

Le Procès Zola

Paris. — M. Emile Zola a reçu ce matin M. Fernand Labori, avec lequel il s'est longuement entretenu.

Aucun magistrat ne s'est présenté à l'hôtel de la rue de Bruxelles. Tous les bruits d'arrestation immédiate ou très prochaine de M. Zola se trouvent jusqu'à présent controvés.

Le Jour annonce que la préfecture de police a été informée que M. Emile Zola va partir prochainement pour la Norvège.

Bruits d'arrestation

Le bruit a couru avec persistance hier soir et ce matin de l'arrestation de Zola et Perrenx.

La préfecture de police on déclare n'avoir rien reçu à ce sujet.

Au parquet du procureur de la République, on dit qu'on n'a même pas envisagé l'hypothèse d'une arrestation, qui en tout cas ne serait faite qu'après entente entre MM. Feuilletoy, procureur de la République et M. Bertrand, procureur général et après en avoir prévus la garde des sceaux.

Ajoutons toutefois que si l'on procédait à l'arrestation de MM. Zola et Perrenx dont le pourvoi en cassation n'est nullement suspensif, ce ne serait pas pour leur faire subir, sans délai, la peine encourue, mais bien pour pou-

voir atteindre rapidement le délai de prescription de l'opposition de l'arrêt des condamnés par défaut.

En effet, la signification de l'arrêt de Versailles doit être faite à personnes, c'est-à-dire que l'huissier chargé de la notification doit les signifier aux condamnés en personne. Ceux-ci pourraient en effet se dérober, partir pour l'étranger et auraient ainsi cinq ans avant de voir leur peine devenir définitive. Par contre, l'arrestation aurait pour effet de permettre la signification immédiate de l'arrêt, à la suite de laquelle les condamnés auraient cinq jours pour faire opposition. Dans ce cas, MM. Zola et Perrenx, une fois arrêtés, seraient conduits au greffe criminel où on leur signifierait l'arrêt. Ils pourraient séance tenante former opposition et seraient alors remis aussitôt en liberté.

Le Procès Zola et la Presse

LA PRESSE INDÉPENDANTE

LE JOURNAL (Alex. Hepp) :

M. Emile Zola jure que Dreyfus est innocent. Mais on ne pourra dire qu'il a hâte d'abréger son supplice. Hier pour la troisième fois, cette fameuse vérité en mat che n'a pas voulu marcher. Elle s'est même défilée avec empressement. On jugera comme il convient des hommes d'action, des paladins de la justice, des vengeurs tarouches, qui ne sont armés à toute épreuve que de procédure.

L'ÉCLAIR (M. Alphonse Humbert).

Le mot de la journée d'hier a été dit par M. Ployer : c'est une réédition de la Débauche.

M. Zola fait, il fait éperdument, honteusement, misérablement, devant cette justice qu'il bravait, dans ses lettres, avec tant de jactance, devant les responsabilités qu'il assumait naguère d'un cœur si intrépidé, devant cette loi qu'il affectait de ne pas connaître, devant cette opinion qu'il objurait de si haut, devant cette foule qu'il feignait de mépriser ; il fuit non par tactique, non pour se ménager, comme le voudrait faire croire ses défenseurs, de savants et terribles retours, mais par nécessité, parce que, mis au pied du mur, après tant de redondances, tant de déris, tant de menaces de parler, il ne sait plus à quel subterfuge se vouer pour éviter les explications vingt fois promises et vingt fois ajournées ; il fuit parce qu'il n'a rien à dire, parce que ses trucs sont épuisés, parce qu'il ne peut plus soutenir l'attitude tragique qu'il s'était drapé dans l'espoir d'imposer au pays ; il fuit parce qu'il n'a ni le courage d'avouer son mensonge, ni l'audace de le continuer ; qu'il fuit non Dieu ! c'est très simple, parce qu'il a peur. — peur de la vérité qu'il appelle, peur des révélations qu'il a imprudemment déchaînées.

La PETIT JOURNAL (M. Ernest Judet) :

« Le pédantesque écrivain de la Débauche n'a pas senti ce frisson ni connu la douleur qui nous lie aux lugubres boucheries de Metz et de Sedan, qui nous attache aux ossuaires vénérés de nos martyrs ; cette solidarité n'efface pas les enseignements que comportent nos défaillances, notre insuffisante préparation, nos légèretés et nos ignorances. »

« Zola ignore, dans le déroulement monotone de ses phrases verbeuses, dans le manquement mécanique de ces mannequins romanesques la vie des événements et l'âme des hommes. Il est un étranger parmi nous ; il assiste à notre histoire comme un spectateur indifférent voit se dérouler sur la scène une action dont il se borne à noter les traits épisodiques et les « effets de théâtre ». »

« L'inconscience, greffée sur je ne sais quelle impassibilité malfaisante, pousse son aplomb et sa vanité à de véritables mensurations, à la rébellion contre le pays où il vécut. »

L'INTRANSIGEANT (M. H. Rochefort) :

Au lieu de saisir avec joie cette occasion de faire éclater l'innocence de leur client, qui a en juger par la température de Paris et de Versailles, doit passablement transpirer sous le soleil de la Guyane, les réfugiés nettement la discussion et représentent à travers les bois de Ville-d'Avray et de Saint-Cloud une course échevelée.

Et le capitaine Lebrun-Renaud c'est là ! Et, quand il leur était si facile de le confondre en même temps que de laver leur collaborateur Piquart des accusations de cambriolage et de faux qui pèsent sur lui, ils ont renoncé à témoigner du premier et laissé le second reprendre, entre deux agents de la sûreté, le chemin de sa cellule.

Le GAULOIS (M. Desmoulins).

On a acclamé M. Déroulède à Versailles, comme on acclamait le général de Bellou et M. Cavaignac à la revue de Longchamp.

Provoqués par l'odieuse attitude des amis de Dreyfus, la foule s'est tournée d'instinct vers celui qui, un lendemain de nos désastres, créait la Ligue des patriotes.

Qu'advient-il de ce regain de popularité ? Le l'ignore, mais pour tous ceux qui aiment leur pays, c'est un réconfortant spectacle de voir la foule jeter à la face des amis de M. Zola, comme une réponse à leurs pensées secrètes, la devise de Déroulède : « Qui vive ? France ! »

LA LIBRE PAROLE :

Il y a une chose en France qui tue un homme encore plus sûrement que le ridicule, c'est la lâcheté.

En deux jours, Zola a franchi le pas bien court qui conduit de la peur à la lâcheté ; la peur, c'était la lettre à Brisson,

la lâcheté, c'est l'audience d'hier à Versailles.

A l'heure où vous lirez ces lignes, Zola aura sans doute passé la frontière ; ce n'est plus la défaite, ni la débâcle, c'est au moment de la bataille, en face de l'ennemi, la fuite honteuse.

Il a enfin compris, le complice de Dreyfus, qu'il lui fallait quitter le pays de France, où il avait occupé la place d'un Français, ce beau pays qui le rejette dans un hoquet suprême de dégoût et dont la devise reste debout : « Tout perdre, sauf l'honneur. »

LE FIGARO (M. J. Cornély) :

Il y a, d'un côté, des gens qui affirment que ce pays-ci, après vingt-sept ans d'efforts indisciplinés, a abouti à avoir un état-major inférieur à celui de l'Empire, un état-major incapable et malhonnête, auquel il faudrait rendre l'oreille. Il y a, de l'autre côté, des gens qui ne peuvent pas se résigner à la pensée de cet avortement et qui ont confiance dans l'état-major. Il faut aller avec les uns ou avec les autres.

Ce n'est peut-être pas ainsi que la question devrait se poser, mais c'est ainsi qu'elle se pose.

L'ÉCHO DE PARIS (Pertinax) :

Après cette nouvelle journée, qui a vu se dérober, sous de misérables moyens de procédure, l'accusateur, l'insulteur de l'état-major de l'armée française, on restera stupéfait de la fuite autant qu'indigné du défi jeté ainsi à la face de ce pays auquel on veut imposer quand même la plus dangereuse agitation.

Les amis du traître Dreyfus n'auront pas seulement pour eux les paroles stigmatisantes de M. Ployer et du procureur général, ils trouveront dans toutes les consciences fermes et droites l'écho de la réprobation qui va s'accroître de jour en jour, à mesure que l'indignité de leurs manœuvres apparaît plus évidente et plus périlleuse.

De délais en délais, l'heure de la justice sonnera bien un jour.

LA PRESSE DREYFUSARDE

LE RADICAL (M. S. Lacroix) :

On prétend recommencer la comédie de la cour d'assises de Paris, limiter la discussion, fermer la bouche aux témoins, juguler l'accusé. L'accusé en appelle à la cour de cassation pour avoir le droit de faire la preuve. Ce n'est pas à lui le débat ; c'est, au contraire, vouloir l'élargir de façon que la vérité en puisse sortir. A bientôt le quatrième procès Zola, avec la preuve, le débat contradictoire et, finalement, la vérité.

LE RAPPEL :

Que l'on fasse le procès de M. Zola loyalement, que le débat soit libre, que la preuve soit admise, que tous les témoins soient entendus, que toutes les pièces soient produites, en un mot que la question soit posée, et l'on verra si nous nous dérobon.

Ce que nous voulons, nous, c'est la Lumière, la Vérité. Mais, tant qu'on s'obstina à nous refuser les moyens d'établir la vérité, de faire la lumière, nous estimons que M. Zola a raison de se refuser à se prêter à ce qui ne peut être qu'un vain simulacre, une pitoyable parade.

LA PETITE RÉPUBLIQUE (M. Gérault-Richard) :

Pendant l'audience, j'entendais un bon vieux général qui gémissait sur la pauvreté intellectuelle : « Où allons-nous ? demandait-il éperdument. Tout le monde raisonne à cette heure. C'en est trop. Il faut que ça finisse ! »

Et nous qui voulions que ça dure, général ! Nous qui voulions raisonner, qui trouvons que les temps de la stupidité sont passés et que l'homme n'est pas une bête ! Nous qui nous entendons jamais, n'est-ce pas ?

L'AFFAIRE DREYFUS

Confrontation de M. Esterhazy et Mme Pays

M. Berthoulet, juge d'instruction, a fait venir à son cabinet à une heure, le commandant Esterhazy et Mme Pays, qui sont tous les deux assistés de leurs avocats.

La Catastrophe de la Bourgogne

Service funèbre à la Madeleine

Paris. — Ce matin, à 10 heures, a été célébré à l'église de la Madeleine un service funèbre à la mémoire des victimes de la catastrophe de la Bourgogne.

L'église était sévèrement décorée. Au-dessus du catafalque, haut de cinq mètres, dressé dans le chœur, était suspendu un dais, dont les allées immenses étaient tendues vers les quatre angles de l'abside.

Sur un trône, adossé à droite du maître-autel, où officiait le curé de la Madeleine, avait pris place S. E. le cardinal Richier.

Aux premiers rangs de l'assistance, on remarquait le représentant du président de la République, le capitaine de frégate Moreau ; le représentant du ministre des affaires étrangères, M. de Cazallo ; le représentant du ministre du commerce ; le chef d'état-major général de la marine, le vice-amiral de Cuverville et un aide de camp ; M. Péreire, directeur de la Compagnie transatlantique, et les membres du conseil d'administration ; le directeur de la compagnie de l'Ouest ; MM. André et Jules Deloncle, parents du capitaine de la Bourgogne, les familles des

naufragés habitant Paris et une délé- gation des employés de terre et de mer de la Compagnie.

A l'issue de la cérémonie a eu lieu un défilé des personnalités présentes devant M. Péreire et les membres du conseil d'administration.

Une quête a été faite à la sortie au profit des familles des naufragés.

La cérémonie était terminée à midi.

Secours aux familles des marins

Paris. — Le conseil d'administration de la société de secours aux familles des marins français naufragés réuni extraordinairement aujourd'hui a voté à l'unanimité une allocation de 25.000 francs en faveur des familles des marins victimes de la perte du paquebot la Bourgogne.

Les survivants

(DE NOTRE CORRESPONDANT)

Le Havre. — J'ai pu voir aujourd'hui quelques uns des survivants de la Bourgogne qui m'ont fait part de leurs émo- vantes sensations pendant la catastrophe. Tous m'ont fait l'éloge du commandant Deloncle, mort sur son navire.

Volé, du reste, le récit qu'ils m'ont fait de la mort de ce brave :

La mort du commandant Deloncle

D'après la déclaration qui vient de m'être faite par un des passagers de la Bourgogne, tous sont unanimes à reconnaître l'héroïsme dont le commandant Deloncle a donné la preuve. Ce récit, si simplement tragique, est le suivant :

Jusqu'au dernier moment, jusqu'à l'instant suprême où il a disparu à jamais, le malheureux commandant de la Bourgogne est demeuré sur sa passerelle.

Les passagers qui s'étaient réfugiés à la partie supérieure de la descente, les premières et qui là, entassés, amoncés, suppliaient avec des cris d'angoisse et des larmes le capitaine de les sauver, ont pu le voir aller et venir sur la passerelle, très pâle, mais toujours riant de lui, et si calme qu'il soutenait encore la confiance chez les plus incertains.

Rassurez-vous, dit-il. Encore un peu de patience. Croyez-moi, tout le monde sera sauvé.

Mais l'eau s'engouffrait dans les flancs du paquebot. Le navire abordeur, dans la collision, avait eu son avant littéralement coupé et ses deux premiers mâts en partie démolis. Dans le choc, une des patentes de son ancre était venue trouver la coque de la Bourgogne et, par suite de la vitesse du bâtiment français, cette ancre avait continué à labourer la muraille du steam- er, causant de longues déchirures par où la mer entra à torrents. Le capitaine dut se rendre compte alors que cette chance de salut était perdue. Alors on vit ce lui, le commandant Deloncle, gagner le milieu de la passerelle et saisit le fil de fer servant à actionner la sirène, le fixa à sa main par un double tour et, comme s'il eût voulu s'attacher à son malheureux navire, fit manœuvrer une dernière fois le sifflet d'alarme. La sirène fit entendre un long bruit rauque, puis un plus bref, puis un autre qui s'éteignit dans la brume sinistère comme un gémelement. Presque aussitôt le transatlantique, dont l'avant s'était enfoncé dans la mer, se redressa tout à coup, l'arrière s'enfonça à son tour rapidement et la Bourgogne disparut en quelques instants au milieu des cris d'horreur. On aperçut çà et là quelques grappes humaines qui surnageaient un moment... et, dans leur recherche des survivants, les canots frôlaient ces cadavres qui flottaient entre deux eaux.

Le docteur Delpech fut noyé près de la porte de sa cabine.

En ce qui concerne les actes de sau- vagerie, ils sont unanimement attribués aux matelots autrichiens sur lesquels on ra- conte les faits suivants : Aussitôt à bord du Cromartyshire, ils se couchèrent et refusèrent de s'employer à réparer les avaries du voilier qui avait une forte voie d'eau, qu'on avait à l'aide d'un prélat qui la pression de l'eau maintenant. Les marins de la Bourgogne, au contraire, s'empressaient, malgré leurs fatigues, à se rendre utiles.

A Halifax, les naufragés furent bien reçus, mais deux passagers, MM. Lièvre et Orchard, dont l'un est devenu fou, com- mencèrent à répandre d'odieuses accusa- tions contre l'équipage à tel point que dans les rues de Boston on criait : « Mort aux Français ! » L'enquête fit connaître la vérité et amena un juste revirement d'opinion. Les Autrichiens ont été mis en état d'arrestation.

LA GUERRE

HISPANO-AMERICAINE

A Cuba

LES PROGRÈS DE LA FIÈVRE JAUNE

Paris. — Le Laffan Bureau commu- nique la dépêche suivante de Washing- ton :

On assure que presque toutes les forces américaines en opération à Cuba sont contaminées par la fièvre jaune.

De nouvelles troupes à l'épreuve du fléau ont été envoyées immédiatement. Les allégations de M. Cunningham Graham, dans lesquelles la plupart des canonnières de l'escadre améri- caine de Manille sont des déserteurs de la marine anglaise sont démenties.

Les forces de l'amiral Dewey comptent 1445 hommes dont 67 étrangers parmi lesquels 8 Anglais qui ne sont pas des artilleurs.

Aux Philippines

NOUVELLES DE MANILLE

Manille. — Les Américains attendent un complément de renforts et ils ne commenceront probablement les opérations qu'en septembre, c'est-à- dire après la saison des pluies et des grandes chaleurs.

Les fusillades sont incessantes, mais la situation reste la même à Manille. La ville manque de farine, mais elle est pourvue de riz et de viandes pour plusieurs mois.

Londres. — On télégraphie de Hong- Kong au New-York Herald que le gé- néral Aguinaldo a eu une entrevue avec le général Augusti, capitaine gé- néral, au sujet de la capitulation de Manille.

AGRESSION DES INSURGÉS

Paris. — On télégraphie de Cavite : Les insurgés ont hissé 2 vieux ca- nons sur les hauteurs de Pasay et ont ouvert le feu sur les Espagnols dont ils ne sont éloignés que de 300 mè- tres environ.

En Espagne

PRÉPARATIFS DE DÉFENSE

Cadix. — Les autorités notifient l'enlèvement de toutes les bouées mar- quant les entrées des passes de Cadix et la suppression prochaine de la co- lonne installée sur les roches de Pa- créas.

LE MOUVEMENT CARLISTE

Londres. — Le Daily Mail publie une dépêche de Madrid, que nous re- produisons sous toutes réserves, d'a- près laquelle depuis quelque temps, les carlistes créent des dépôts d'armes sur le territoire français, à proximité de la frontière espagnole.

Le transport de ces armes pourrait s'effectuer en une nuit, le signal du soulèvement étant donné.

Les républicains, particulièrement ceux de Valence et d'Andalousie, achè- tent des armes.

Le général Weyler serait en com- munication avec les républicains et les carlistes.

Aux Etats-Unis

LE DÉPART DE L'AMIRAL WATSON

Washington. — Les préparatifs de départ de l'escadre de l'amiral Watson sont activement poussés et il ne semble

pas que le gouvernement songe à l'ou- verture des négociations de paix.

On assure qu'aucune proposition officielle ou même officieuse n'a été faite jusqu'à présent aux Etats-Unis, soit directement, soit indirectement.

Duel Hubbard-Déroulède

Les prétentions de Gustave-Adolphe

Paris. — A la suite de l'incident qui a marqué la rencontre d'hier au soir entre MM. Déroulède et Gustave Adol- phe Hubbard, celui-ci a constitué ce matin deux nouveaux témoins qui sont MM. Georges Dazet et Paul Chaperon, tous deux avocats.

Ces messieurs se sont présentés dans la matinée au domicile de M. Paul Déroulède, qui leur a fait la réponse sui- vante :

« Je ne puis que me solidariser avec mes témoins et ne veux en consé- quence ni infirmer, ni atténuer leur décision. »

MM. Georges Dazet et Paul Chaperon s'en sont retournés auprès de M. Hub- bard, à qui ils ont fait part de la réponse de M. Déroulède.

Mouvement Administratif

Le Journal Officiel publiera demain le mouvement sous-préfectoral suivant :

Sont nommés : Sous-préfet de Langres, M. Malary, sous- préfet d'Aubusson.

Sous-préfet d'Aubusson, M. Brin, secré- taire général d'Indre-et-Loire.

Sous-préfet de Pontivy, M. Laperre, sous-préfet de St-Gaudens.

Sous-préfet de St-Gaudens, M. Dupré, sous-préfet de Day.

Sous-préfet de Day, M. Dufay, sous- préfet de Sarlat.

Sous-préfet de Sarlat, M. Bourienne, secrétaire général de la Creuse.

Sous-préfet de Rochefort, M. Ducret, secrétaire général de la Dordogne.

Secrétaire général de la Dordogne, M. Delavaud-Dumontell, sous-préfet de Sois- sons.

Sous-préfet de Soissons, M. Honoré, an- cien sous-préfet, chef du cabinet du sous- secrétaire d'Etat aux postes.

Sous-préfet de Verdun, M. Habert, sous- secrétaire général de la Loire Inférieure.

Secrétaire général de la Loire Inférieu- re, M. Descompo, secrétaire-général de Vaucluse.

Secrétaire-général de Vaucluse, M. Del- tel, sous-préfet de La Flèche.

Sous-préfet de La Flèche, M. Landro- dre, sous-préfet de Provins.

Sous-préfet de Provins, M. Morain, sous-préfet de Rocroy.

Sous-préfet de Rocroy, M. Genebrier, attaché au cabinet du Garde des Sceaux.

Sous-préfet de St-Malo, M. Collignon, sous-préfet de Reims.

Sous-préfet de Reims, M. Bernardin, sous-préfet de Montluçon.

Sous-préfet de Montluçon, M. Bormon- dou, sous-préfet de Brest.

Sous-préfet de Brest, M. Verne, sous- préfet de Valenciennes.

Sous-préfet de Bastia, M. Chalel, secré- taire général de la Corse.

Secrétaire général de la Corse, M. Breilles, ancien sous-préfet.

Sous-préfet de Meaux, M. Well, secré- taire général de Seine et Marne.

Sous-préfet de Meaux, M. Baudouin, sous-préfet de Dinan.

Sous-préfet de Dinan, M. Gillet, sous-préfet d'Epervay.

Sous-préfet d'Epervay, M. Laumondais, sous-préfet de Guingamp.

Sous-préfet de Guingamp, M. Rozloro- witz, sous-préfet de Lannion.

Sous-préfet de Lannion, M. Poggia, sous- préfet de Pithiviers.

Sous-préfet de Pithiviers, M. Delborre, sous-préfet de Charolles.

Sous-préfet de Charolles, M. Tity, con- seiller de préfecture de Beaufort.

Sous-préfet de Beaufort, M. de Beume- les-Dames, M. Droz, secrétaire général de la Marine.

Secrétaire général de la Marine, M. Hen- nequin, rédacteur à la préfecture de la Seine.

ronne, M. Tamonet, sous-préfet de Car- pentras.

Sous-préfet de Carpentras, M. Flusin, sous-préfet de Saint-Claude.

Sous-préfet de Saint-Claude, M. Noël, sous-préfet de Saint-Flour.

Sous-préfet de Saint-Flour, M. Boudet, sous-préfet de Melle.

Sous-préfet de Melle, M. La Flèche, sous- préfet de Ver vins.

Sous-préfet de Ver vins, M. Riom, sous- préfet d'Issel.

Sous-préfet d'Issel, M. Granjux, sous- préfet de La Palisse.

Sous-préfet de La Palisse, M. Lannoy, sous-préfet de Chateaufort.

Sous-préfet de Chateaufort, M. Peyrre- naud, sous-préfet de Glen.

Sous-préfet de Glen, M. Adam, ancien sous-préfet.

Sous-préfet de Chalon-sur-Saône, M. Trépot, secrétaire général de l'Ain.

Secrétaire général de l'Ain, M. Sur- rugue, secrétaire général de la Haute- Savoie.

Secrétaire général de la Haute-Savoie, M. Rectoux, conseiller de préfecture du Cher.

Sous-préfet de Toulon, M. Rondaud, secrétaire général des Côtes-du-Nord.

Secrétaire général des Côtes du Nord M. Larobesie, sous-préfet de Brive.

Sous-préfet de Brive, M. Dimies, sous- préfet de Pontivy.

Secrétaire général d'Indre-et-Loire, M. Therond, secrétaire général de la Haute- Saône.

Secrétaire général de la Haute-Saône, M. Richard, chef de cabinet de préfet.

Sous-préfet de Riom, M. Nicolat, sous- préfet de Valence.

Sous-préfet de Valence, M. Mille- teau, sous-préfet d'Avènes.

Sous-préfet d'Avènes, M. Blanc, sous- préfet de Domfront.

Sous-préfet de Domfront, M. Linares, sous-préfet de Romorantin.

Sous-préfet de Romorantin, M. Marsent, sous-préfet de Céret.

Sous-préfet de Céret, M. Rorde, sous- préfet de Muret.

Sous-préfet de Muret, M. Bouju, sous- préfet de Figeac.

Sous-préfet de Figeac, M. Sauve, ré- dacteur à la préfecture de police.

Sous-préfet de Nyons, M. Verne, secré- taire général du Cher.

Secrétaire général du Cher, M. Morice, secrétaire général de l'Indre.

Secrétaire général de l'Indre, M. Vauzi, conseiller de préfecture de l'Allier.

Secrétaire général de l'Allier, M. Legu, sous-préfet de St-Amand.

Sous-préfet de St-Amand, M. Bonhoure, sous-préfet de Poignay.

Sous-préfet de Poignay, M. Stromeyer, sous-préfet d'Avallon.

Sous-préfet d'Avallon, M. Leullier, an- cien attaché au cabinet du ministre de l'Intérieur.

Sous-préfet de Vire, M. Zevort, chef de cabinet de préfet.

Sous-préfet de Limoux, M. Fereno, conseiller de préfecture de l'Aude.

Secrétaire général de la Corrèze, M. Nau- din, secrétaire général du Tarn.

Secrétaire général du Tarn, M. Roma- gny, sous-préfet de Rochechouart.

Sous-préfet de Rochechouart, M. Ma- got, sous-préfet de Cosne.

Sous-préfet de Cosne, M. Lefebvre, sous- préfet de Montdidier.

Sous-préfet de Montdidier, M. Henardy, sous-préfet de Boussac.

taire par le préfet de la Seine et par le président du conseil général.

Un train spécial, parti à deux heures de la place Médiotis avait amené Fresnes les personnalités et les invités officiels.

La cérémonie a commencé par la visite détaillée des bâtiments. L'ensemble de ceux-ci est complété par de petites con- structions édifiées sur un terrain voisin et destinées au logement du personnel.

La visite terminée, les invités se sont réunis dans les grands magasins des ser- vices généraux de la prison, où le pré- sident du conseil général, M. de Selves et M. Vallé ont pris successivement la pa- role.

Les invités se sont rendus ensuite dans une salle voisine où un lunch a été servi. Ils ont ensuite regagné Paris par le train spécial qui les avait amenés.

INCIDENT FRANCO-CHINOIS

Paris. — L'émeute contre les Fran- çais à Shanghai semble terminée. Ving- deux chinois ont été tués et cinquante blessés. Les marins français sont tou- jours sur leurs gardes.

On prête aux Français l'intention d'étendre la limite de la station jusqu'à Siew-Wey.

Les Chinois sont furieux contre le Taotay.

VARIÉTÉS

A L'ATELIER

Matériellement et moralement, la condition des ouvrières de l'aiguille est navrante.

Le commerce des vins excepté, cer- taines villes du Midi ne connaissent guère d'autre industrie que celle de l'habillement.

Il en résulte que la plupart des jeunes filles ou femmes de la classe pauvre sont réduites à la profession d'ouvrières, ou à celle de commis, désignation lo- cale des employées de magasin. Leur nombre total peut être évalué à 8.000 au plus bas chiffre.

La démoralisation et la misère font dans leurs rangs d'énormes ravages, et cela pour des causes multiples qu'il faut avoir le courage de signaler.

Les patrons et les patronnes d'ate- liers, les maîtres et maîtresses de ma- gasins ne se rendent point générale- ment assez compte des devoirs de protection matérielle et morale aux- quels leur situation les oblige à l'égard des femmes et des filles qu'ils em- ploient.

Il ne s'occupent pas assez des anté- cédents de leurs ouvrières, point assez non plus de leur conduite, et grâce à cette coupable indifférence, la contagion du mal trouvant le champ libre, beaucoup d'entre elles en sont frap- pées. Les ouvrières perverses corrom- pent les autres par les conversations trop risquées qu'on leur laisse tenir, par les mauvais livres et les gravures déshonnêtes qu'elles colportent.

La déplorable inconscience des pa- trons et des patronnes sur leurs obliga- tions n'est pas la seule cause du mal. Il en est une autre non moins funeste : je veux parler de l'exploitation odieuse dont les ouvrières ne sont que trop souvent l'objet de leur part, par le travail de nuit et le travail du diman- che.

Lorsque les commandes arrivent pendant la bonne saison, les patronnes, afin de gagner davantage, obligent leurs ouvrières à travailler douze, treize et même quinze heures par jour.

On pourrait même citer un atelier occupant 30 ouvrières et 10 appren- tis où chaque samedi de la bonne sa- son, ces 40 jeunes filles, qui toute la journée ont pâli sur l'ouvrage, sont re- tenues jusqu'au dimanche et se voyent octroyer la liberté de prendre leur re- pos qu'à six heures du matin, après avoir fourni plus de vingt heures de travail.

Avec plus de souci de leur responsa- bilité et de leurs devoirs, les patrons et les patronnes pourraient très facile- ment supprimer ces veillées prolongées dont la fréquence est si préjudiciable à la santé des jeunes ouvrières.

Il leur suffirait pour cela de prendre une ou deux ouvrières de plus par se- maine.

En se montrant si exigeants et si durs, que font-ils donc du cinquième pré- cepte du Décalogue : Tu ne tueras point !

Malheureusement il n'y a pas que ces conséquences ; il en est d'autres d'un ordre de beaucoup supérieur.

Et sans parler ici des dangers d'un certain genre auxquels sont exposés de jeunes filles ainsi condamnées à ne rentrer chez elles qu'à des heures trop tardives ou trop matinales, combien dans le nombre, lassées de ne gagner leur maigre salaire qu'au prix d'un la- beur excessif et qui les épuise, devien- nent une proie facile pour les recrute- urs de la débauche.

Ce n'est pas assurément le cas du plus grand nombre, mais dans la situa- tion qui leur est faite, que devient pour toutes la loi du dimanche ?

Qui ne sait, pour ne mentionner ici qu'un exemple, que tel magasin, tenu par des juifs, oblige son personnel, très considérable, à travailler toute la matinée du dimanche, de sept heures à midi ?

Combien de patrons ressemblent à ces juifs et se rendent coupables du même attentat contre la liberté de cons- cience de leurs ouvrières, lesquelles restent ainsi privées de la force qu'elles puiseraient dans les pratiques dont elles ont si grand besoin pour éviter de périls qui les environnent !

Il faut être juste cependant et ne pas craindre de signaler toutes les respon- sabilités. Les patrons et les patronnes ont souvent la main forcée par leur clientèle ; si les dames qui la composent en grande partie se montraient moins tenaces à exiger la livraison de leurs commandes pour le dimanche, et savaient sous ce rapport s'imposer quelques sacrifices, les ouvrières se- raient peut-être moins esclaves.

« Quelle est la valeur des griefs soulevés contre l'étude des langues anciennes ? Et quels avantages procurent les études clas- siques basées sur l'enseignement du latin ? Telles sont les deux questions traitées par l'orateur dans la note qui com- plète son auditoire et à la circonstance. S'appuyant sur l'histoire des deux siècles précédents et du nôtre, il a montré comment la plaie du fonctionnaire, fau- sement imputée à nos traditions clas- siques, est bien plutôt le fait de l'établisse- ment de la centralisation politique et administrative et de son progrès continu. »

« Ceux qui procèdent à l'habillage de la culture désintéressée et demandent pour la jeunesse française un enseignement uniquement utilitaire, prétendant qu'il n'y a d'intérêts profitables que les pro- duits d'un enseignement technique et professionnel, et qualifiant volontiers d'improductifs tous ceux qui ne sont pas marqués de l'éclaircissement qui leur est cher, l'auteur répond par une chalear- reuse évocation de nos gloires contem- poraines dans les multiples branches du sa- voir et les ordres divers du génie. »

Le R. P. pronostique avec raison que la transformation présente pour notre enseignement national en éducatif du pays de l'éthique intellectuelle dont une démocracie a encore plus besoin que les autres régimes politiques, ne nous don- nerait en échange ni des explorateurs plus hardis ni un plus grand nombre de colons industriels et persévérants.

A peine le discours du P. directeur est- il terminé que son auditoire des cinq élèves présents est au baccalauréat ! Les sciences viennent d'en subir les épreuves avec succès ; deux d'entre eux ont obtenu la mention bien et deux autres la mention assez bien. Cette nouvelle ajoute à la valeur des arguments du discours en fa- veur des études classiques heureusement couronnées par les études scientifiques.

Les élèves les plus souvent nommés sont : M. Chabedé, Grignon, Béraud, Garcia, Besson, Pelton, Régis, Tolmet, Calvet, Gaillard, Trévoix, Gros, Ba- boussot, Rufied, Grincault, Molard, Ney- roud, Saint-Julien, Daret, Pion, Vour- loud, Gignoux, Courjon, Genton, Ca- sari, de Vaux Paul, Duhamel, Horand, Vervy, Verzieux, Franc, Bonnet, Thé- rard, Chosel, Touresse, Dantel, de Cerva- lhu, Consort, Faivre, Protat, de Gar- luche A., de Clerp, Cote, Carbin, Mar- chand, Mouron, Cahenod, Robin, Au- dras, Damozzo, Souney, Eyraud, Mar- corettes, Regard, Roman, Gourd, Charpe, Pépin, Girier, de Witte, Doyen, Day.

AUX MINIMES

Ce matin, à huit heures, a eu lieu à l'Institution des Minimes, la distribution solennelle des prix.

mon compère don Gaspar, comme je suis très pressé.

« Eh ! Perico ! cria-t-il. — Qui m'appelle ? reprit l'homme. — Moi, Juan el Zapote. — Tiens ! et par quel hasard ? de- manda Perico. — Je vais te le dire, reprit le Zapote avec une merveilleuse impudence ; tu sauras d'abord que le capitaine... — D'où viens-tu ? demanda Perico. — Du camp, de l'autre côté de l'Os- tuta. — Le capitaine a donc su que nous poursuivions un royaliste dans ces bois ? — Comment cela ? demanda le Za- pote. — Figure-toi que nous avons battu ces bois toute la nuit à la recherche de ce coquin ; que, de dix que nous étions il n'en restait que huit, Suarez et Pa- checo ayant été tués, et maintenant, si j'en juge par tous ces cris auxquels nous avons répondu, nous sommes au moins vingt. — En ce moment, un autre homme se joignit aux trois que le Zapote venait de rencontrer. Un heureux hasard fai- sait que ces quatre hommes étaient précisément les mêmes qui avaient été chargés par Pépé Lobos de battre la partie du bois voisine de la route de Huajapam, et qui, n'ayant pas rencontré le vieux fourrier Refino, ignoraient par conséquent que le Zapote fut pour suivi comme déserteur. — Maintenant, reprit celui-ci, que je t'ai dit pourquoi je me trouve ici en- voyé en mission par le capitaine avec

gea avec Gaspar un regard de désap- pointement profond.

« Un instant l'honnêteté de fraîche date de l'ex-bandit chancela sur sa base encore mal assise ; mais une prière muette de Gaspar et le souvenir de la foi jurée l'emportèrent dans son âme sur la cupidité déçue. — Je n'ai rien vu, dit-il sèchement, et vous me faites perdre mon temps ; au revoir. — Qui Dieu te conduise, dit Perico. Gaspar et le Zapote échangeant un dernier adieu avec les compagnons de Perico, et ils s'éloignèrent au pas d'a- bord, tant qu'ils furent en vue, puis à toute course, quand ils se virent seuls. — Le principal était de se mettre en sûreté, sans faille se lamentant après d'une semblable déconvenue. — Quand ils se crurent à l'abri de toute poursuite dans la partie du bois située de l'autre côté de la route, le Zapote se jeta sur la mousse d'une clairière avec un air de désolation profonde. — « Qu'allons-nous faire maintenant ? » dit lugubrement Gaspar. — Le Zapote gardait le silence des grandes émotions ; puis, se levant au bout d'une minute : — « Un coup superbe ! s'écria-t-il ; un coup rare ! une bonne action ! — Tu en es capable ? — Nous en sommes capables tous deux : Ecoute, compadrito ; je suis connu de ceux qui bloquent l'hacienda del Valle, tu es connu de ceux qui la défendent ; entrons-y. Une fois là, tu me fais passer pour un des serviteurs de ton maître don Mariano. — Ce serait possible, mon cher Za-

pote, objecta naïvement Gaspar, si tu n'avais une diable de physionomie... — Je la composerai ; cela me regarde, tu verras. Je demande une prime de mille piastres, si j'arrache le colonel, au risque de ma vie, au péril qui le menace ; nous prenons cinquante hommes avec nous, je délivre le colonel ; nous touchons la récompense promise et le prix de ton message par dessus le marché. Qu'en dis-tu ? — Ce serait superbe, en effet. — Ah ! la vertu, vois-tu ! il n'y a rien de plus lucratif. — Mais d'ici là le colonel sera pris ou tué. — Peut-être que non ; et puis, s'il est mort, nous tâcherons de prendre le capitaine. Coute que coute, il me faut une prime. — Au fait, le colonel aura peut-être réussi à gagner le fourré de bambous sur les bords du fleuve, reprit Gaspar. — Dans deux heures, nous pouvons être de retour ici avec le renfort ; courons vite à l'hacienda. — Excités par cet espoir, les deux aven- turiers reprirent courage et se dirigè- rent le plus rapidement qu'il leur fut possible vers l'hacienda gardée par le lieutenant Vernequin. — Sans chercher à examiner si tout doit marcher au gré de leurs desirs, nous les laisserons aller pour retour- ner vers le colonel Tres-Villas. (A SUIVRE)

FRUILLTON DE LA « FRANCE LIBRE » du 20 juillet 1898

— 46 —

COSTAL L'INDIEN

PAPIER SATIN POUR CIGARETTES
Le Meilleur Papier de France
Cahier gommé très pratique pour faire d'avance ou au moment des Cigarettes qui ne se déroulent jamais

ÉVITEZ LA FRAUDE
SI VOS CHEVEUX TOMBENT
VERITABLE PETROLE HAHN

JEAN BERNUS
Nouveaux Appareils pour le Traitement DE LA VIGNE
SOLIDITÉ ET FONCTIONNEMENT GARANTIS
Pulvérisateur PARFAIT à pompe
Pal injecteur
Souffleur LA RAPIDE à main

Imprimerie Universelle
SPECIALITÉ D'AFFICHES de toutes DIMENSIONS
Livré dans les vingt-quatre heures
les Cartes de visite, Cartes d'adresse
Avis de Messe, Lettres de Mariage
Circulars & Prospectus de tous genres
Elle livre les LETTRES DE DÉCÈS deux heures après la Commande
INSTALLATION SPÉCIALE POUR BROCHURES, LIVRES
en général tous les travaux de longue haleine
Tirages de Luxe en Noir et en Couleurs
Impression à de bonnes conditions de tous Organes périodiques et quotidiens
CHROMOTYPOGRAPHIE - SIMILIGRAVURE
LITHOGRAPHIE - PHOTOGRAVURE
L'imprimerie Universelle est la seule de Lyon qui, en cas d'urgence, livre à toute heure du jour ou de la nuit.
35 rue Condé LYON
Adjointe à la « France Libre »

Nous recommandons spécialement
Le Magasin de Chaussures

A L'ESPÉRANCE
Les mieux assorti et vendant le meilleur marché
ARTICLES DE LUXE & FANTAISIE
Dépositaire des premières Manufactures de France
24, Rue Victor-Hugo, 24

VOIES URINAIRES
DOCTEUR JOBERT
CONSULTE à LYON, les 3, 4 et 5 de chaque Mois

HOTEL DES VOYAGEURS
17, place Carnot, 17 (près le gare de Part-Dieu)

AU D'ARQUEBUSE
LIQUEUR DE L'HERMITAGE
LIQUEUR VULNÉRAIRE PERFECTIONNÉE
LIQUEUR DE L'HERMITAGE
LIQUEUR VULNÉRAIRE PERFECTIONNÉE

Etude de M. FLORY, avoué à Lyon, rue Gasparin, 8.
D'un jugement de défaut rendu par le tribunal civil de Lyon, en audience publique du treize juillet mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, enregistré.

AUX MÉNAGÈRES ET CUISINIÈRES
FOURNITURES GÉNÉRALES POUR PATISSIERS, CONFISERS ET CUISINIERS
Articles de Ménage. Spécialités pour Hôtels et Restaurants, Bouchers et Charcutiers
Culvres et Argenteries; Moules et Ustensiles de cuisine et de laboratoire
L. SANDER, 13, rue Claudia (près des Halles des Cordeliers), LYON

GENÈVE
Hôtel du Mont-Blanc
Rue du Rhône, M^{me} Vve GRAS MOYAT, recommandé au clergé et aux familles.

CHABERT
Villas, Vignobles
dans tout le Sud-Est de la France

HOTEL DE ROME & DE BELLECOUR
4, rue du Peyrat, Lyon
Maison recommandée aux Familles

PIANOS & ORGUES
Mⁱⁿ Lejeune
Grande facilité de paiement
VENTE A 50 MOIS DE CRÉDIT

VIENT DE PARAÎTRE
LE CHRISTIANISME SOCIAL
PROPRIÉTÉ CAPITAL & TRAVAIL
par L'ABBÉ NAUDET
Directeur de la Justice Sociale
Professeur au Collège Libre des Sciences Sociales
Un beau volume de 422 pages; prix: 3 fr. 50, franco, 4 francs

Rotisserie Marseillaise de Café
PRIX DE VENTE
N° 1 Bande Bleue fr. 3 » le 1/2 kilo
N° 2 » Violette fr. 2.80 »
N° 3 » Rouge fr. 2.60 »
N° 4 » Verte fr. 2.40 »
N° 5 » Jaune fr. 2.25 »
Exiger les boîtes carton revêtues des bandes de garantie à la marque de la Rotisserie Marseillaise de Café.
DÉPOT: 8, PLACE BELLECOUR

LISEZ LA FRANCE LIBRE ILLUSTRÉE
chaque semaine

Polices remboursables à 100 fr.
SOCIÉTÉ MUTUELLE FRANÇAISE
siège social: 2, Rue du Bât-d'Argent, 2, Lyon.

Élections Départementales
31 JUILLET 1898
Renouvellement des Conseils Généraux et d'Arrondissement
L'AGENCE FOURNIER
est spécialement organisée pour tous travaux de Mise d'Adresses, de Pliage et Distribution de Circulars PROGRAMMES & PROFESSIONS DE FOI

BOURSE DE PARIS du 18 Juillet

Table of stock market data for Paris, including columns for Fonds d'État, Actions, Obligations, and Compt. with various sub-categories and prices.

BOURSE DE LYON du 18 Juillet

Table of stock market data for Lyon, including columns for Fonds d'État, Obligations, Actions, and Compt. with various sub-categories and prices.